

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 01/12/2008

Réception par le Prefet : 01/12/2008

Publication : 05/12/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2008-13-6-1

Séance du vendredi 28 novembre 2008

Soutien aux investissements luttant contre l'érosion dans le cadre du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE) (C044 – Développement Rural)

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport n°6^{ème}/45-07 du 11 mai 2007 relatif aux modalités d'intervention du Département dans le cadre du PVE,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder un total de subvention de 7.676,80 € pour les investissements relatifs à la lutte contre l'érosion dans le cadre du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE), aux exploitants ci-dessous :

- SCEA LICHTLE à HUSSEREN	1.956,40 €
- Corinne GULLMANN à WINTZENHEIM	1.801,60 €
- EARL GROSS à GUEBERSCHWIHR	1.844,00 €
- Serge MITTELBERGER à AMMERSCHWIHR	2.074,80 €

Ces subventions sont versées au CNASEA au chapitre 204/20418F74, conformément à la convention en paiement associé du PVE.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions